

elles sont maintenant réduites à des proportions plus normales. Les compagnies d'assurance ordinaires prennent maintenant des risques de guerre à des taux raisonnables. Si j'ai bien compris, à Montréal, hier et avant-hier, les taux étaient de 2 pour 100 et même 1 pour 100, ce qui n'est pas extraordinaire. Les taux minima et maxima fixés en vertu du système d'assurance d'Etat étaient respectivement de 1 pour 100 et de 5 pour 100. La grande difficulté en face de laquelle s'est trouvé le commerce d'exportation dans nos ports tout aussi bien que dans les ports des Etats-Unis, n'a pas été tant l'assurance contre les risques de guerre que la situation du marché, qui a rendu pour ainsi dire impossible au début et difficile par la suite, l'obtention d'avances sur les cargaisons des navires. La situation sous ce rapport s'est considérablement améliorée pour le mieux, et les renseignements qui me sont venus de Montréal, l'un des principaux centres où se pratique ce genre de transactions, c'est que les affaires reprennent leur cours normal. Il y a des navires en nombre pour le transport des marchandises, et le chargement et le transbordement, j'en ai l'assurance, se font d'une façon normale. La congestion de trafic qui s'est produite dans les premiers jours de la déclaration de la guerre, et qui était très prononcée au début, disparaît rapidement et le commerce reprend son cours ordinaire.

M. SINCLAIR: Le ministre peut-il nous dire si la garantie du Gouvernement s'étend aux propriétaires de navires ou simplement aux assureurs en Angleterre?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: En autant que nous en pouvons juger par les comptes rendus des journaux, l'assurance va aux propriétaires de navires.

M. SINCLAIR: Est-ce qu'il y a une limite au tonnage des navires, qui peuvent être assurés en vertu de ce système?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Les navires qui peuvent être assurés en vertu de ce système d'Etat, sont ceux qui ont la qualité et sont de la classe à être assurés par les compagnies d'assurance ordinaires.

M. SINCLAIR: Les navires qui font le commerce sur les côtes du Canada peuvent-ils bénéficier de ce système d'assurance?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il ne s'applique qu'aux navires qui font le commerce océanique.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

LES FOURNITURES DE LA MILICE ET DE LA MARINE.

M. CARVELL: Si j'ai bien compris, le ministre de la Milice a déclaré que toutes les fournitures militaires seront achetées, en autant que possible, par soumissions, et que toutes les personnes qui ont des marchandises à vendre auront une chance de soumissionner et de les vendre, si leurs prix sont corrects. En l'absence du ministre de la Marine, le premier ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il en sera de même relativement à l'approvisionnement de nos navires de guerre?

M. SINCLAIR: Je suis informé que l'on a acheté des approvisionnements pour les navires de guerre à Halifax, sans demander de soumissions, sous la direction d'un comité d'amis politiques du Gouvernement. J'aimerais beaucoup à savoir si ces renseignements sont corrects ou non?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Le ministre de la Marine m'a prié de répondre que le département a établi un système afin de se procurer ses approvisionnements par soumissions. Dans quelque cas, comme par exemple pour l'achat de munitions, sous les circonstances actuelles, il est impossible de s'en tenir au système des soumissions, alors les achats sont faits par l'acheteur du département dans les meilleures conditions possibles. Le ministre m'informe que la rumeur à laquelle mon honorable ami de Guysborough (M. Sinclair) a fait allusion, à savoir, que des fournitures auraient été achetées par l'entremise ou par un comité de patronage, est absolument dénuée de fondement. L'acheteur du département à Halifax est M. Mitchell.

M. A. K. MACLEAN: Demande-t-on des soumissions publiques ou bien s'en tient-on à ne faire soumissionner qu'un certain nombre de personnes dont les noms sont inscrits sur la liste de patronage?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Si j'ai bien suivi les renseignements que m'a fournis le ministre on demande des soumissions. Il se peut que parfois on demande des soumissions privément et d'autres fois publiquement. C'est là, à mon avis, la coutume qui est plus ou moins suivie dans tous les départements; mais le ministre m'a assuré que c'est là la coutume qui a toujours été suivie dans son département, et que les intérêts du public ont toujours été très bien sauvegardés de cette façon-là.